



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stocks d'équipements de protection individuelle

Question écrite n° 31395

Texte de la question

Mme Caroline Fiat interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les stocks d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les personnels des établissements de santé et ceux travaillant à domicile. Plusieurs témoignages laissent penser que l'on se trouve face à une pénurie de gants latex et vinyl à venir, les surblouses habituelles sont toujours en nombre insuffisant, obligeant les personnels à travailler avec des surblouses en matière de sac poubelle, les masques FFP2 seraient eux absents de certains établissements. Après l'épisode des masques lors de la première vague, on ne peut se permettre le moindre risque avec les stocks d'équipements de protection individuelle (EPI), alors même que l'hypothèse d'une seconde vague est évoquée par M. Salomon, directeur général de la santé, et des médecins du conseil scientifique. Dans cette période d'épidémie de covid-19, elle l'interroge sur les stocks exacts de ces équipements.

Texte de la réponse

Depuis le début de la crise sanitaire, le Gouvernement s'est mobilisé auprès des professionnels de santé et a fait de l'accès aux équipements de protection individuelle (EPI) une priorité absolue. L'Etat a ainsi assuré l'approvisionnement en masques et EPI de l'ensemble des acteurs hospitaliers, médico-sociaux et libéraux, pendant la durée de la tension d'approvisionnement qui s'est terminée en octobre 2020. Pour cela, le ministère des solidarités et de la santé a mis en œuvre une chaîne logistique exceptionnelle comprenant les services du ministère, une cellule de crise logistique interministérielle dédiée et l'agence nationale de santé publique (ANSP - Santé Publique France). Au total sur l'année 2020, 1,89 milliard de masques chirurgicaux, 267 millions d'appareil de protection respiratoire (APR) de type FFP2, 199 millions de gants ont été distribués auprès des professionnels de santé. Le stock de l'Etat est actuellement composé de 1 milliard 384 millions de masques chirurgicaux et 426 millions d'APR de type FFP2. Il est également constitué de plus de 180 millions de gants et 216 millions de blouses et surblouses. Le ministère des solidarités et de la santé, en lien avec les agences régionales de santé, suit l'état des stocks des établissements de santé et se tient prêt à répondre à toute urgence éventuelle. Les évaluations très régulières des stocks des établissements de santé permettent d'ajuster les dotations et de répondre aux besoins des professionnels de santé dans les régions les plus touchées. Si le début de l'épidémie en mars 2020 a entraîné une tension mondiale sur les équipements de protection, les opérations nationales d'approvisionnement (réquisitions, importations, production nationale) permettent aujourd'hui de répondre efficacement aux besoins de l'ensemble des établissements de santé et des professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31395

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)
Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 octobre 2020

Question publiée au JO le : [28 juillet 2020](#), page 5065

Réponse publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5369